

TRÈS CONTRÔLE: PAS DE CONTRÔLE

Les règles, règlements et contrôles limitent le système bancaire et bénéficient des sujets dérégulés

Trois mille cinq cents. C'est le nombre de mises à jour réglementaires qui submergent les banques italiennes chaque année. Environ trois cents "nouveaux" règlements chaque mois entre lois et règlements dont chacune nécessite d'être étudiée et incluse dans le système de fonctionnement des institutions bancaires individuelles. Sur l'application correcte de tant de production législative, plus de trois mille inspecteurs de la Banque centrale européenne surveillent chaque jour, directement ou indirectement, l'activité des banques pour vérifier leur correcte transposition. Tout cela, pour les banques, a bien sûr un coût en termes économiques et de personnel à consacrer à cette activité qui produit une distraction des ressources de la «raison sociale» de l'activité bancaire qui est, et devrait continuer d'être, celle de l'intermédiation en crédit. Des coûts de plus en plus élevés qui, en particulier pour les banques de taille moyenne et de petite taille, deviennent insoutenables.

Il est tout à fait clair qu'au début, il y avait des raisons d'intérêt général très objectives visant à protéger les épargnants, les investisseurs, les actionnaires et les actionnaires des mêmes banques. D'une part, le processus d'unification qui a impliqué les banques de l'Union européenne et, d'autre part, concomitante, la crise financière qui a également affecté le système bancaire. Ces deux

événements, le deuxième imprévisible, ont rendu nécessaire l'adaptation de la législation, la réglementation et, à travers l'activité de contrôle, le soutien aux institutions bancaires dans la confrontation opérationnelle de l'information pour se mettre en ordre. Aujourd'hui, cependant, le but initial louable a été perdu. Ce qui devait être une intervention pour protéger le système bancaire devient un fardeau écrasant qui, en fait, écrase les opérations bancaires. Cela détourne les ressources et ne produit pas d'avantages sur le plan de la productivité. Si l'objectif était de renforcer le système bancaire dans sa dimension européenne pour le protéger de toute crise future, le résultat obtenu est exactement le contraire. Aujourd'hui, aucun autre secteur du système industriel ne fait l'objet d'une telle attention avec des interventions législatives et réglementaires ou des contrôles invasifs.

Nous assistons à un paradoxe. En effet, alors que les banques sont sévèrement mises à l'épreuve par l'impact fort de la régulation réglementaire et du contrôle, le champ est totalement libre à toute une série de nouveaux sujets qui, grâce à leurs compétences technologiques et déréglementation totale, deviennent concurrents des instituts bancaires. PayPal, Google, Amazon, Facebook, pour citer les principales plateformes, entrent rapidement et

silencieusement sur le marché financier à partir du paiement et du transfert d'argent pour devenir de véritables intermédiaires de crédit. Ils le font sans avoir à se conformer à aucun règlement, proposant ainsi les dangers de ces épargnants, investisseurs, actionnaires ou actionnaires et pour l'ensemble du système dont ils voulaient être protégés. Dans le même temps, les principes de base de la concurrence régissant le marché libre sont piétinés et ils ne peuvent pas prévoir la présence de sujets bénéficiant d'une sorte d'extraterritorialité normative dont ils pourraient tirer parti. PayPal, Google, Amazon, Facebook, pour ne citer que les principales plateformes, entrent rapidement et silencieusement sur le marché financier à partir du paiement et du transfert d'argent pour devenir de véritables intermédiaires de crédit. Ils le font sans avoir à se conformer à aucun règlement ou règlement, ce qui propose ces dangers pour les épargnants, les investisseurs, les actionnaires ou les actionnaires et pour l'ensemble du système que la législation veut éliminer.

L'Association Nationale des Banques Populaires en Italie, a dénoncé le problème pour attirer l'attention de l'opinion publique. Il y a seulement un mois, avec la publication d'un document spécifique sur l'adéquation des règles

prudentielles au risque systémique d'intermédiaires, a été démontré le besoin de proportionnalité et de progressivité en tenant compte de la diversité des institutions du système bancaire et se référant au traité sur l'Union européenne qui, à l'article 5, définissant le principe de proportionnalité, le place comme une contrainte générale à l'action du législateur européen. En vertu de cette contrainte, le contenu et la forme des dispositions communautaires doivent être limités à ce qui est nécessaire à la réalisation des objectifs des traités. De plus, la Fed et la Banque d'Angleterre ont récemment exprimé leur opinion sur le calibrage des règles, soulignant qu'elles sont contre des règles trop restrictives et déflationnistes qui ont le seul effet tangible de ralentir la croissance et l'emploi. En ces jours, la presse italienne revient pour s'en occuper et élargir le thème à l'ensemble du marché du crédit, en mettant l'accent sur les difficultés du système bancaire et sur la sécurité de ceux qui utilisent, sans aucune protection, les nouvelles plateformes d'intermédiation. Une attention à être accueillie favorablement et à soutenir pour protéger le système bancaire et le système économique, des épargnants et des investisseurs, des actionnaires et des membres de les banques.

7/5/2018

Giuseppe De Lucia Lumeno

Secrétaire Général Association Nationale des Banques Populaires en Italie